

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Thierry DEGLON à Benoit GENEIX  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU SEIN DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

**Rapporteur :** Bernard GARCIA, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

**Considérant** le besoin de créations de postes permanents pour effectuer les missions de :

- Direction d'un ASLH
- Secrétariat – Accueil
- Chargé de mission Habitat

Il convient de créer :

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
- 1 emploi de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Le rapporteur propose à l'assemblée la création de 3 emplois permanents comme énoncé ci-dessus, à temps complet, à compter du 01 janvier 2019.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la création de 3 emplois permanents à temps complet, au tableau des effectifs, à compter du 01 janvier 2019, au grade de :
  - 1 emploi d'Adjoint d'Animation,
  - 1 emploi d'Adjoint Administratif,
  - 1 emploi de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits aux budgets principal et annexe concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

